

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

(Loi des 21 Juin – 22 Décembre 1888)
(Décret du 18 Décembre 1927 Article 57)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE

CERTIFIE

Que l'arrêté du 11 Mai 2018 portant modification de l'arrêté préfectoral du 5 Décembre 2017 prescrivant le plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations de la commune de Mandelieu-La Napoule a été affiché sur les panneaux officiels de la Mairie de Mandelieu-La Napoule du 18 Mai 2018 au 20 Juin 2018.

FAIT A MANDELIEU-LA NAPOULE
Le 21 Juin 2018

Pour le Maire
La Directrice Générale des Services

Valérie ALLEGRE



Toute correspondance doit être adressée à :
Monsieur le Maire - Hôtel de Ville - B.P. 46 - 06212 MANDELIEU-LA NAPOULE CEDEX
www.mandelieulanapoule.fr - mairie@mairie-mandelieu.fr
Tél. 04 92 97 30 00 - Fax. 04 92 97 30 88

Daniel Roulette
Commissaire Enquêteur

